## MINISTERE DES FINANCES





Negra 3/9/2012 nlo 350 104 ran 10/12 Kinshasa, le 28 AUU 2012

Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires. Domaniales et de Participations

Nº2998/DGRAD/DG/2012

Le Directeur Général

Cofre Ch Carry

ANSM Scopie pour information à :

Directeurs Généraux les e la DGRAD. Kinshasa/Gombe

A Mesda Messieurs les Directeurs Centraux, Grandet Provinciaux de la DGRAD (Name

Objet : Transm Arrête rmin see

Mesdames et Messieur, 😉 🥒 recteurs,

l'Arrêté FINANCES/2012/535 percevoir à l'initiative de

n°001/CAB/MIN/INTERSECDA oût 2012, portant fixation

Je vous transmets, exe à la présente, des droits et taxes à

vous en souhaite bonne réception.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Joséphine SWALEHE ENZEWA.

ARRETE INTERMINISTERIEL Nº Q.Q.A./CAB/MIN/INTERSECDAC/2012 ET N° CAB/MIN FINANCES/2012/.53.5... DU ......22.AUG.2012...... PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS ET TAXES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE DE LA POLICE NATIONALE

MINISTRE DE L'INTERIEUR, SECURITE, DECENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIERES

ET

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DES

Vu la Constitution, telle que révisée à ce jour, spécialement en ses articles 91 et 93 ;

Vu le Décret du 20 janvier 1940 portant Code Pénal Congolais, tel que modifié et complété à ce jour;

Vu la Loi n°78-022 du 30 Août 1978 portant nouveau Code de la Route;

Vu la Loi n°04/015 du 16 juillet 2004, telle que modifiée et complétée par la loi n°05/008 du 31 mars 2005, fixant la Nomenclature des Actes Générateurs des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations ainsi que leurs modalités de perception;

Vu la Loi n°11 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques;

Vu la Loi Organique n°11/013 du 11 août 2011 portant Organisation et Fonctionnement de la Police Nationale Congolaise;

Vu l'Ordonnance n° 78-289 du 3 juillet 1978 relative à l'exercice des attributions d'Officiers et agents de Police Judiciaire près les juridictions de droit commun;

Vu l'Ordonnance n° 07/046 du 12 juin 2007 portant création de la Police des frontières ;

Vu l'ordonnance n° 12/004 du 24 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres,

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'Ordonnance n°12/08 du 12 juin 2012 fixant les attributions des Ministères ;





Vu le Décret n° 007/2002 du 02 février 2002 relatif au mode de paiement des dettes envers l'Etat, tel que modifié par le Décret n° 011/20 du 14 avril 2011;

Vu le Décret n° 05/184 du 30 décembre 2005 abrogeant les dispositions du Décret n° 068 du 22 avril 1988 portant création du Franc fiscal;

Revu l'Arrêté Interministériel n° 061/CAB/MIN/INTERSEC/2006 et n° 097/CAB/ MIN/ FINANCES/2006 du 13 juin 2006 portant fixation des taux de droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative de la Police Nationale Congolaise; Considérant la nécessité et l'urgence,

### ARRETENT:

### Article 1er:

Les taux des droits et taxes à percevoir à l'initiative de la Police Nationale sont fixés

#### Article 2:

Les droits et taxes dont question à l'article 1<sup>er</sup> sont acquittés en équivalent en Franc Congolais du dollar américain à la date du paiement.

#### Article 3:

L'attestation de perte des pièces de bord est délivrée pour une durée maximale de 15 jours

#### Article 4:

Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent Arrêté.

#### Article 5:

Le Secrétaire Général à l'Intérieur, le Commissaire Général de la Police Nationale ainsi que le Directeur Général de la DGRAD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre,

Patrice KITEBI.-

Le Ministre de l'Intérieur, Sécurité Décentralisation et Affaires Coutumières

# ANNEXE A L'ARRETE INTERMINISTERIEL N°. O.A. / CAB/MIN/INTERSECDAC/2012 ET N°CAB/MIN FINANCES/2012/ .... 5.35 DU A A PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS ET TAXES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE DE LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE

N° Sé	rie	E HAITIATIVE DE LA	
	Actes générateurs		
	Délivrance d'attestation de perte des plèces de bord  • Personne physique	Taux	
	Personne physique		
	Personne morale		
11		10 \$/15 jours	
1	Taxe de gardiennage par la Police Nationale Congolaise  personne physique	20 \$/15 jours	
	personne physique	,,,,,,	
	Personne morale		
111		100 \$ /agent /mois	
1	Amendes transactionnelles nous L	200 \$/agent/mois	
2	Amendes transactionnelles pour la Police de Circulation Rout Accélération par conducteur sur le point d'être dépassé Défaut de casque de protection pour les	tiàna	
4		nere	
	et des passagers	30 à 50 \$	
3	Arrêt ou stationnement	20 à 35 \$	
	Arrêt ou stationnement de nuit ou par visibilité insuffisante san		
	"I CC OU SIGIONNO"	70 0 00 \	
5 (	Changement important de direction sans avertissement préalab		
	sans clignotant)	20 à 35 \$	
6 0	irculation à gaust	20 à 35 \$	
7 C	irculation à gauche, sur chaussée à double sens irculation en dehors de la chaussée à double sens	20 d 35 \$	
8 (	irculation en dehors de la chaussée	20 à 50 \$	
	Today of the state	20 à 35 \$	
10 CO	rculation sans plaque d'immatriculation	40 à 60 \$	
11 CO	nditions techniques non conformes (freins, feux, etc)	40 8 60 \$	
12 CO	nduite avec portière ouverte	45 à 90 \$	
	radice en etat d'ivrage	20 à 35 \$	
-5   001	duite sans permis de	20 à 50 \$	
	aut de ceintilre do cé	50 à 100 \$	
DCI	de documents de hand	30 à 60 \$	
Dell	de fuite	20 à 35 \$	
1/ Déte	ntion/Présentation des faux documents de bord	20 à 35 \$	
18 Dom 19 Excès	mage causé à la voie publique per la febord	25 à 60 \$	
20 Fause	mage causé à la voie publique par la faute de tout usager de vitesse	25 à 50 \$	
1 auss	es manceuvros	50\$ à 100\$	
Franc	hissement chevaust	50 à 100 \$	
Gëne	ou entrave à la circulation	20 à 35 \$	
23 Incom	modassions (bruit nouse)	20 à 35 \$	
24 Mainti	en des feux de route avec véhicule en face	20 à 35 \$	
25 Mauva	is chargement	20 à 35 \$	
26 Mise er	) fourrière de tout (1)	20 à 50 \$	
27 Non res	n fourrière de tout véhicule qui circule pect de distance entre 2 véhicules	20 à 35 \$	
	pect de signal « STOP »	20 à 35\$	
		20 à 35 \$	
O Non rest	pect des marques routières	20 à 35 \$	
	CLI DPS CIGNOLINI I	20 à 35 \$	
- Troniesp	ect des signaux routiers	20 à 35 \$	
(CO)		20 à 35 \$	
4940 _		200333	

1		Permis de conduire non vallde (sans prorogation à Plaque d'immatriculation non conforme				
	3	Plaque d'immatriculation non conforme  Refus d'obtempérer	l'expiration)			
	3.		- Pridefoll)	20 à 35 \$		
		nelus de prioritá		20 à 50 \$		
	36	Refus de serrer à droite par conducteur sur le point dépassé		20 à 50 \$		
	-			20 3 40 6		
	37	Transport interdia #	Transport intendity in			
	38 Usage de fauce d'un enfant de moins de 10 ans			20 à 35 \$		
	39	Transport interdit d'un enfant de moins de 10 ans en place avant Violation de sens unique		20 } 25 4		
		Violation de sens unique		20 à 35 \$		
	IV	Amendes transactionnelles pour infractions de droit commun (Poli		45 à 90 \$		
				20 à 40 \$		
	1	Abus de droit	commun (Polic	a Tomit		
Ì		Abus de confiance				
1		Abandon de famille  Adultère  Atteinte à la libert de		80 à 500 \$		
1						
-				50 à 500 \$		
-	5	Attentat à l'inviolabilité		50 à 500 \$		
-	6	Attentat à l'inviolabilité des secrets des lettres  Banqueroute		20 à 100 \$		
	7	Bris de scellés		50 à 300 \$		
	8	Enlèvement et de		300 à 1000 \$		
	9	Enlèvement et déplacement de borne de délimitation de Cel frauduleux  Contrefaçon, falcis, et		60 3 500 4		
	10	Contrefaces 6-1-10	e terrain	60 à 500 \$		
	11			50 à 500 \$		
	12	Corruption de fonctionnaire	ires	20 à 200 \$		
		TOUDS EL DIACCIIFO		500 à 2000 \$		
		Culture, vente, transport, détention, consommation et trafic du  A Dépondint le la		100 à 600 \$		
	14	nanvre à fumer	afic du	100 à 500 \$		
_		choliciation calompians	_	100 à 1000 \$		
_		restruction mechanic				
	16 D	etention, transport And		50 à 500 \$		
1	7 D	iffamation et injures	0.511.5	100 à 500 \$		
1	8 Di	vagation des animaux	ogue	100 à 1000 \$		
1	9 Di	iel et provincia animaux		50 à 500 \$		
20	) Em	iel et provocation en duel		20 à 100 \$		
21	L11	ission de chèque sans provision		50 à 500 \$		
22		- odacije		500 à 1000 \$		
_	- 1	euves superstitieuses				
23	rais	ilication des sceaux		100 à 1000 \$		
24	rau;	x en écriture		50 à 500 \$		
25	Faux	et refus de témoignes		100 à 1000 \$		
26	Grive	èlerie		100 à 1000 \$		
27	Impi	itation dommageable		60 à 500 \$		
28	Injur	es publiques		20 à 100 \$		
29	lyres	Publica Publica		50 à 200 \$		
0	Mena	se publique		50 à 100 \$		
1	Nena	ces		20 à 100 \$		
2	Non a	ssistance à personne en danger		20 à 200 \$		
		Se violelle contro las		50 3 500 5		
3		Se MUDIII dila Donnes		50 à 500 \$		
1	1	te des mineurs de la	,	50 à 500 \$		
	Provoc	ation à la désobéissance civile		50 à 500 \$		
	Project	ion de film anfanta		50 à 200 \$		
	Propage	ion de film enfants non admis		50 à 100 \$		
	Recel d'	tion de fairy bruits	1	00 à 300 \$		
	Rétart	objets		20 à 100 \$		
1	Merentic	on illicite des documents		50 à 200 \$		
-	nacisine	et tribalisme		20 à 100 ¢		
	Violation	de secret professionnels	500	20 à 100 \$		
	-/	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	300	) à 1000 \$		
1	1		N /	0 à 200 \$		